

## Avis CSRPN n° 2019-10

### AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

#### PNA des Euphorbes littorales de La Réunion

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 20 SEPTEMBRE 2019

Lieu : DEAL Providence

Pétitionnaire : CBN Mascarin

#### Contexte et objet de la demande :

L'article 8 de la loi pour la reconquête de la biodiversité de août 2016 a fait évoluer le dispositif Plan National d'Action PNA qui concerne désormais les « *espèces endémiques identifiées comme étant "en danger critique" ou "en danger" dans la liste rouge nationale des espèces menacées, établie selon les critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature* ».

En 2017, la DEAL de La Réunion a subventionné l'association CBN Mascarin pour rédiger un PNA multispécifique en faveur de trois espèces :

- *Euphorbia viridula*
- *Euphorbia goliana*
- *Euphorbia aff. reconciliationis*

#### Remarques préalables :

Le document présenté par le CBN-CPIE de Mascarin est le deuxième PNA multi-espèces « flore » de La Réunion. Il concerne un groupe de 3 espèces.

D'après la note de mai 2017, il est possible de différencier 2 types de PNA :

1) PNA pour le rétablissement qui caractérise les mesures à mettre en œuvre en vue d'améliorer la situation biologique de l'espèce (ou des espèces) à sauvegarder. Il doit être conçu comme un document de terrain, synthétique et opérationnel pour les acteurs en situation d'agir. Sa durée est de 5 ans.

2) Le PNA pour la conservation qui permet de capitaliser et de rendre disponible tout ce qu'il est possible de faire pour assurer la conservation à long terme de l'espèce (ou des espèces) concernée(s). Cela vaut en particulier pour les espèces qui ont fait l'objet d'effort dans le cadre d'un PNA rétablissement et que leur situation biologique est meilleure ou stabilisée. Sa durée moyenne est de 10 ans.

Le PNA des Euphorbes littorales de La Réunion est proposé comme PNA rétablissement pour une durée de 5 ans. Ce choix mériterait d'être davantage explicité.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

A la lecture de ce PNA en faveur des euphorbes littorales de La Réunion, on comprend que celui-ci se situe dans le cas de figure d'un PNA rétablissement. Il regroupe en effet 3 espèces de végétation littorale du genre *Euphorbe*, avec pour chaque espèce des degrés de préoccupation différentes selon les critères IUCN :

- en danger critique d'extinction (CR) pour *E. goliانا*
- en danger (EN) pour *E. viridula*
- non établi (NE) pour *E. aff. reconciliationis*.

Il est mentionné que, pour chaque espèce, il y a un manque de connaissances tant sur la taxonomie, la biologie et l'écologie. Si on prend, l'exemple de *E. aff. reconciliationis*, l'espèce est en cours de description et pour les 2 autres espèces, le risque de confusions possibles entre elles est élevé aussi bien par les spécialistes que par les néophytes. Il semble donc que les objectifs de ce premier PNA soient essentiellement orientés autour de l'amélioration des connaissances et de la communication sur ces 3 espèces.

Les 9 fiches-actions proposées sont cohérentes avec ces objectifs. Les 6 fiches-actions de priorité 1 comprennent 2 fiches (FA n°4 et 5) pour préciser la taxonomie, la biologie et la dynamique des populations pour les 3 espèces. La fiche action n°3 doit permettre de sécuriser dans l'immédiat l'état de conservation des stations face aux pressions (EEE et urbanisation). Les actions proposées se feront en majorité sur du foncier maîtrisé publiquement (CdL dans la majorité des cas).

La fiche n° 6 est fondamentale pour une meilleure information et sensibilisation de tous les acteurs et gestionnaires des sites. En effet, la distinction de ces 3 espèces (ainsi que les enjeux de conservation) reste jusqu'ici l'affaire de spécialistes. Cette fiche permettra ainsi de préparer la suite de ce PNA qui serait plus axée sur la conservation.

Globalement, l'objectif de ce PNA est avant tout d'améliorer les connaissances sur ces 3 espèces d'euphorbe. Aussi on peut s'interroger sur ce choix, alors que l'urgence serait de rédiger et de mettre en œuvre des PNA plus orientés autour d'actions de conservation.

Enfin, d'autres documents similaires ont été rédigés concernant ces espèces avant ce PNA, à savoir :

- Plan d'urgence de *Chamaesyce goliانا* F. PICOT (2004)
- Plan d'urgence de *Chamaesyce reconciliationis* C. FONTAINE (2005)
- Plan directeur de conservation de *Chamaesyce reconciliationis* E. CHABAUD & C. LAVERGNE (2006)
- Plan directeur de conservation de *Chamaesyce goliانا* E. CHABAUD & C. LAVERGNE (2007)
- Plan directeur de conservation *Euphorbia viridula* C. LAVERGNE et S. FRANCOISE (2004, mis à jour en mai 2008).

Aussi il serait intéressant que le document fasse un historique, dresse un bilan des différents documents stratégiques déjà rédigés par le CBN Mascarin et surtout de leur mise en œuvre.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

**Avis final du CSRPN:**

**Avis adopté à l'unanimité**

**Le CSRPN donne un avis favorable avec comme recommandations :**

- **de compléter le document avec une évaluation des opérations réalisées dans le cadre des anciens PU et PDC**
- **de bien formuler la stratégie et les objectifs de ce PNA**
- **de préciser que ce PNA rétablissement sur un pas de temps de 5 ans constitue un préalable avant un PNA conservation sur 10 ans.**

**Le CSRPN recommande à la DEAL d'insister sur une animation de ce PNA.**

Saint Denis, le 7 novembre 2019

Le Vice-président du CSRPN

Jacques ROCHAT